

Communiqué de Presse¹

Résultats au 30 Septembre 2020:

- Chiffre d'affaires: 155,1 MEUR (150,5 MEUR au 30 septembre 2019)
 - Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA) : 1,6 MEUR (-1,8 MEUR en 2019)
 - Résultat d'exploitation (EBIT): -2,0 MEUR (-5,4 MEUR au 30 septembre 2019)
 - Résultat de la période: -3,0 MEUR (-4,2 MEUR au 30 septembre 2019)
-

Les éléments marquants influençant les résultats du Groupe Rosier à la fin du troisième trimestre sont les suivants :

- L'application des obligations sanitaires suite à la pandémie du COVID-19 au sein de ses sites afin de garantir la santé de ses collaborateurs, la sécurité de nos processus et le maintien de son activité ;
- Des ventes en fertilisants granulés hors Europe en diminution de 3% au même niveau par rapport à 2019.
- En Spécialités, les ventes ont régressé de 3,5% par rapport à la même période en 2019 mais les marges ont augmenté de 1,8% par rapport à 2019.

Les plans d'optimisation des coûts variables et des frais fixes nous ont permis de réaliser des économies par rapport à la même période en 2019 mais celles-ci sont encore insuffisantes afin de réaliser un résultat de période positif et ce malgré des ventes de fertilisants granulés en Europe en hausse de 17% par rapport à la même période en 2019.

Nos résultats financiers au 30 septembre 2020 sont :

- Le chiffre d'affaires à fin septembre 2020 s'élève à 155,1 millions €, en augmentation (3%) par rapport à celui de 2019 qui était de 150,5 millions €.
- La marge brute a augmenté de 3,5 millions € par rapport à 2019.

¹ Egalement disponible sur le site www.rosier.eu sous la rubrique "Informations financières"

- Les frais d'exploitation sont en légère hausse (158,1 millions € contre 157,3 millions € en 2019).
- Après déduction des frais d'exploitation, comprenant les amortissements et réductions de valeurs à hauteur de 3,6 millions € (3,6 millions € également en 2019), le résultat d'exploitation (EBIT) se clôture en perte de 2,0 millions € ; le résultat d'exploitation au 30 septembre 2019 ressortait en perte de 5,4 million €.
- Après charges financières et impôts sur le résultat, le résultat net de la période ressort déficitaire à -3,0 millions € (-11,58 €/action), contre une perte de 4,2 million € (-16,64 €/action) à la fin du troisième trimestre 2019.

Perspectives

Au regard des éléments dont nous disposons à la rédaction de ce communiqué, le dernier trimestre sera marqué par :

- Des livraisons en Europe qui devraient continuer à croître ;
- Des livraisons à la Grande exportation qui devraient atteindre un niveau comparable à celui de 2019 ;
- La poursuite du programme d'optimisation des frais fixes et la mise en place d'initiatives afin de réduire les coûts variables.
- La poursuite du programme d'amélioration du besoin en fonds de roulement.

Malheureusement, au regard des éléments dont nous disposons et malgré les plan d'optimisation des coûts variables et des frais fixes, le résultat d'exploitation de l'année 2020 est attendu négatif.

Transactions conclues avec des entreprises liées

Après avoir conclu le renouvellement de deux prêts de EUR 25 millions le 22 juillet 2020, le Groupe Borealis réitère son soutien au Groupe Rosier par la conclusion d'un contrat d'approvisionnement de matières premières stratégiques par Rosier.

Une transaction avec des entreprises liées a été conclue lors du Conseil d'administration de ce 20 octobre 2020. Les détails de cette transaction sont reprises ci-dessous conformément à la loi du 28 avril 2020 portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du Parlement Européen.

- Conclusion d'un contrat d'approvisionnement de matières premières
 - Entreprises liées : Borealis L.A.T GmbH
 - Date de la décision : 20 octobre 2020
 - Date effective de la transaction : 1er mai 2020
 - Valeur de la transaction : transaction conclue aux conditions de marché
 - Décision : Le Comité des Administrateurs indépendants ayant rendu cette appréciation au Conseil d'administration ce 20 octobre 2020 : « Le comité des administrateurs indépendants, statuant à l'unanimité, considère qu'il n'est pas envisageable, que la décision de signer le contrat d'approvisionnement de NASC soit de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société, mais qu'elle pourrait porter toutefois préjudice à la Société. Le comité considère que tels potentiels préjudices peuvent être compensés par des mesures préventives prises par la société. Le management nous confirme qu'il n'y a pas de risques raisonnables de subir d'autres coûts ou dommages substantiels que ceux qui sont couverts par le contrat. »

Conclusion du rapport de commissaire, PwC :

En conclusion, nous déclarons que notre contrôle n'a révélé aucun élément pouvant avoir une influence notable sur la fidélité des données financières et comptables mentionnées dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants du 20 octobre 2020 et dans le procès-verbal du Conseil d'administration tenu à la même date.

Au nom du Conseil d'administration,

Willy Raymaekers
Chairman and CEO of Rosier Group